



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
SAÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Président du Département**

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vesoul, le 21 octobre 2022

### **L'État, le Conseil départemental et les partenaires s'engagent pour une meilleure couverture de téléphonie mobile en Haute-Saône**

Depuis 2018, l'État et le Conseil départemental sont engagés, à travers l'accord historique « New Deal mobile » avec les opérateurs mobiles, à généraliser la couverture de qualité sur le territoire national. Les quatre principaux opérateurs démultiplient les programmes d'amélioration du réseau et particulièrement en milieu rural.

Un déploiement de 5 000 nouvelles infrastructures (antennes et pylônes) est donc prévu dans le cadre du dispositif de « couverture ciblée ». Il repose sur un processus d'identification de 600 à 800 nouveaux sites à couvrir chaque année en y associant étroitement les collectivités territoriales, l'État et les opérateurs dans une logique de co-construction.

Ce travail se décline au niveau local grâce à une équipe projet départementale rassemblant les services de l'État, le Conseil départemental de la Haute-Saône (CD70), l'ensemble des collectivités publiques concernées par l'intermédiaire du Syndicat mixte Haute-Saône Numérique (HSN70) et les associations de maires. Il vise l'identification des zones à couvrir et l'optimisation du déploiement des infrastructures.

Cet accord gouvernemental porte également sur un deuxième axe qui vise à généraliser la 4G sur tous les points hauts actuellement allumés en 2G/3G. Cette généralisation de la 4G doit être achevée à la fin de l'année 2022.

Depuis la mise en place de cadre national en 2018, le travail de priorisation de l'équipe départementale a permis la création de 32 nouveaux sites mobiles par les opérateurs, dont 17 sont en service.

**Bureau de la Représentation de l'État  
et de la Communication Interministérielle**  
Tél. : 03 84 77 70 12  
Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture  
70000 VESOUL

[www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr)

@Prefet70\_BFC



**Cabinet du Président  
Service des Systèmes d'information et des Réseaux**

23, rue de la Préfecture  
70000 VESOUL

[www.haute-saone.fr](http://www.haute-saone.fr)

@departementhautesaone



En 2022, les communes de Demangevelle, Adelans-et-le-Val-de-Bithaine, Ovanches, Venisey, Jasney, Vauconcourt-Nervezain, Montcey et Aillevillers-et-Lyaumont (La Chaudeau) ont ainsi été retenues pour bénéficier du dispositif de « couverture ciblée » des zones blanches.

Pour l'année 2023, les communes identifiées comme prioritaires au regard de leur important déficit de couverture sont : Gézier-et-Fontenelay, Anchenoncourt-et-Chazel, Briaucourt, Aboncourt, Aillevans, Rupt-sur-Saône, Montboillon et Ecuelle.

**Bureau de la Représentation de l'État  
et de la Communication Interministérielle**  
Tél. : 03 84 77 70 12  
Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

**Cabinet du Président  
Service des Systèmes d'information et des Réseaux**

1 rue de la préfecture  
70000 VESOUL

[www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr)

@Prefet70\_BFC



23, rue de la Préfecture  
70000 VESOUL

[www.haute-saone.fr](http://www.haute-saone.fr)

@departementhautesaone

